DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION N°2017/005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 23 MARS 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : HONORAT Guy
Excusés : PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence – PONCET Norbert– DEVINE Marc
Syndic suppléant : LIENS Charles
Excusé : M. OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : demande de subvention – modernisation de la station de Vidale – commune de Taillades

==========

LE SYNDICAT :

Le Président expose la situation de la station de Vidale, réalisée en 1983, et qui assure l'irrigation d'une partie des Taillades. Les deux pompes actuelles qui alimentent le bassin de stockage sont régulièrement entretenues mais les moteurs sont très anciens et leurs rendements faibles. Il conviendrait de les remplacer par des moteurs de nouvelle génération afin de sécuriser l'alimentation du bassin et réduire la consommation d'énergie.

Pour cela, une demande de subvention est possible auprès de la Région PACA et du Département de Vaucluse selon le budget prévisionnel qui se monte à 50 000 € HT. Le financement proposé est le suivant :

- Région PACA : 25 % soit 12 500 € HT
- Conseil Départemental de Vaucluse : 25 % soit 12 500 € HT
- Auto financement Cabedan Neuf : 50 % soit 25 000 € HT

Ouï l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de modernisation de la station de Vidale pour un montant de 50 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Syndicat du CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-298401712-20170323-2017-005-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2017
Publication : 10/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation